

L'écosystème des filières REP*

*à Responsabilité Élargie des Producteurs

Emballages ménagers et papiers des particuliers



CITEO
léko
(que les emballages)

✓
Dépôt dans les
conteneurs de
collecte séparée

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques des ménages (DEEE)



ecosystem
EcoLogic

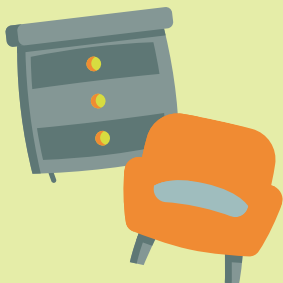
Panneaux
photovoltaïques :

soren

✓
En fonction de l'état, remise
à une structure de réemploi,
dépôt en points de vente ou
déchèterie

J'apporte sur un point
d'apport volontaires de
panneaux photovoltaïques

Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)



Pour les particuliers :

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Pour les professionnels :

Valdeli
GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

✓
En fonction de
l'état, remise à
une structure de
réemploi, revente
ou déchèterie

Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC)



Re_fashion

✓
Dépôt dans un point
de collecte : certaines
boutiques, conteneurs
sur la voie publique,
espaces dédiés en
déchèterie ou
antennes locales
d'association

* Filières REP imposées par une directive européenne ou par une réglementation nationale ou en réponse à une directive ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP. La liste des éco-organismes agréés est non exhaustive.

L'écosystème des filières REP*

*à Responsabilité Élargie des Producteurs

Papiers graphiques des professionnels

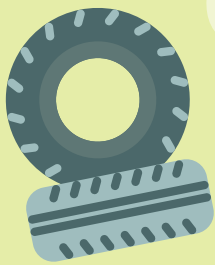


CITEO

Collecte dans son entreprise



Pneumatiques



En Métropole :



En Guyane :



À la Réunion :



En Martinique :

TDA PNUR

Dépôt des pneus prioritairement chez le distributeur, sinon en déchèterie



Véhicules Hors d'Usages (VHU)

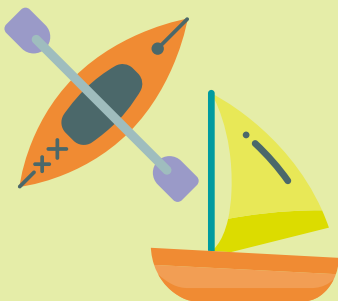


PAS D'ÉCO-ORGANISME CRÉÉ

Dépôt auprès d'un professionnel agréé contre la remise d'un certificat de destruction



Déchets issus des bateaux de plaisance ou de sport



Demande de déconstruction auprès de l'APER

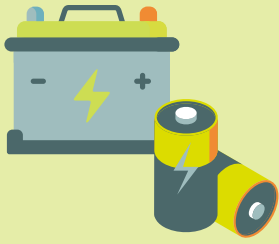


* Filières REP imposées par une directive européenne ou par une réglementation nationale ou en réponse à une directive ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP. La liste des éco-organismes agréés est non exhaustive.

L'écosystème des filières REP*

*à Responsabilité Élargie des Producteurs

Piles et accumulateurs usagés



✓
Dépôt dans un point de collecte chez les distributeurs, en déchèterie, dans d'autres lieux publics (écoles, mairies, hôpitaux, etc.) ou dans son entreprise

Déchets Diffus Spécifiques des ménages (DDS – peintures, solvants, etc.)



Pour les extincteurs :
ecosystem

Pour les appareils pyrotechniques :



✓
Qu'il soit vide ou non, dépôt du contenant dans une déchèterie acceptant les déchets ménagers spéciaux et dangereux.
Pour les appareils pyrotechniques, à déposer dans les magasins d'achat de matériels neufs

Déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés *des patients en auto-traitement*



✓
Dépôt dans une boîte à aiguilles jaune à couvercle vert (BAA), remise sur présentation d'une ordonnance. Puis dépôt en pharmacie

Médicaments Non Utilisés



✓
Retour en pharmacie

* Filières REP imposées par une directive européenne ou par une réglementation nationale ou en réponse à une directive ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP. La liste des éco-organismes agréés est non exhaustive.

L'écosystème des filières REP*

*à Responsabilité Élargie des Producteurs

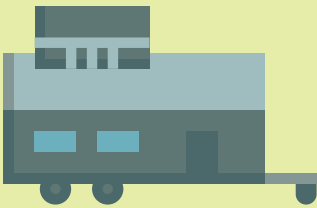
Agrofournitures : déchets phytopharmaceutiques professionnels

(filière volontaire)



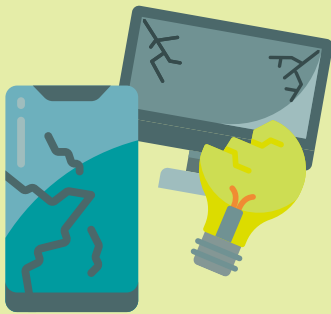
Remettre les emballages vides aux distributeurs et négociants

Mobil-homes (filière volontaire)



Se renseigner auprès de son distributeur ou faire une demande de prise en charge sur ecomobilhome.fr

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques des professionnels (DEEE)



Pour les cartouches d'impression :

screlec
ensemble vers une économie circulaire

Bouteilles de gaz de cuisson

Il n'existe pas d'éco-organisme, les bouteilles de gaz sont à rapporter sur un lieu de vente de la marque

Déchets de gaz fluorés

À faire reprendre par un professionnel agréé

* Filières REP imposées par une directive européenne ou par une réglementation nationale ou en réponse à une directive ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP. La liste des éco-organismes agréés est non exhaustive.

L'écosystème des filières REP*

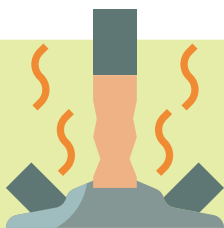
*à Responsabilité Élargie des Producteurs

Articles de sport et de loisirs



EcoLogic

Déchets de cigarettes



ALCOMÉ
L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public

EXPÉRIMENTATION
EN COURS

Huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles



Articles de bricolage et de jardin



EN COURS D'AGGRÉATION

Jouets



EN COURS D'AGGRÉATION

Déchets du bâtiment



CRÉATION EN 2023

* Filières REP imposées par une directive européenne ou par une réglementation nationale ou en réponse à une directive ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP. La liste des éco-organismes agréés est non exhaustive.